



# Rapport de gestion

Juin 2023 - mai 2024

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2024

|   |   |
|---|---|
| 1. Mot du CEO .....   | 1 |
| 2. Contexte.....  | 2 |
| 2.1 Contexte économique .....   | 2 |
| 2.2 Faits marquants.....  | 2 |
| 10 juin 2023 : Assemblée Générale ordinaire.....  | 2 |
| 12 juin 2023 : réouverture du capital.....  | 3 |
| 30 juin 2023 : fin des licenciements collectifs.....  | 3 |
| 2 août 2023 : arrivée de Vincent Biauçe, nouveau CEO de NewB.....                             | 3 |
| 17 et 19 octobre 2023 : webinaires « NewB se réinvente ».....                                 | 3 |
| 18 novembre 2023 : Assemblée Générale ordinaire.....  | 3 |
| 4 décembre 2023 : début de la campagne de réactivation « Revive ».....                        | 4 |
| 8 janvier 2024 : lancement d'une campagne sur les assurances habitation.....                  | 4 |
| 25 janvier 2024 : lancement du travail sur l'image de marque de NewB avec l'agence Elev8..... | 4 |
| 8 février 2024 : lancement du projet « Agora ».....   | 4 |
| 12 février 2024 : début du projet « Pulse ».....  | 5 |
| 24 mars 2024 : présence au festival HOPE (Namur).....   | 5 |
| 2.3 Chiffres clés.....  | 5 |
| Évolution de la valeur des parts coopératives (valeur nominale de 20€) .....                  | 5 |
| Autres chiffres clés .....  | 6 |
| 2.4 Résumé du Conseil d'Administration .....  | 6 |

|  |    |
|--|----|
| 3. Résultat comptable de l'exercice (du 01/06/23 au 31/05/24) .....  | 7  |
| 3.1 Chiffres clés de NewB au 31 mai 2024 (après affectation du résultat) .....   | 7  |
| 3.2 Commentaires sur le bilan et le compte de résultat .....   | 12 |
| Évolution du bilan.....  | 12 |
| Évolution du compte de résultats.....  | 17 |
| 4. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice .....   | 22 |
| 4.1 12 août 2024 : lancement de la campagne « renaissance » .....  | 22 |
| 4.2 12 août 2024 : révélation de la nouvelle identité visuelle .....   | 22 |
| 4.3 Du 12 septembre au 7 octobre 2024 : enquête de satisfaction auprès de nos<br>coopérateurrices .....  | 23 |
| 4.4 17 octobre 2024 : ouverture d'un premier bureau accessible au public .....   | 23 |
| 5. Circonstances susceptibles d'avoir un effet notable sur le développement de la<br>coopérative .....   | 24 |
| 5.1 Activités bancaires jusqu'au 16/05/2023 .....  | 24 |
| 5.2 Activités après le 31/05/2023 .....  | 24 |
| 6. Succursales et filiales.....  | 27 |
| 7. Conflits d'intérêts.....  | 27 |
| 8. Activités de la Coopérative en matière de recherche et développement .....  | 27 |
| 9. Rapport spécial du Conseil d'Administration de NewB SCE en tant que société<br>coopérative européenne agréée par le conseil national de la coopération (CNC) .... | 27 |
| 10. Proposition d'affectation du résultat .....  | 27 |
| 11. Conclusion .....   | 28 |

## 1. Mot du CEO

“Mettre l'argent au service d'une société plus respectueuse de la planète et des droits humains” est et restera notre promesse quel que soit le contexte dans lequel notre coopérative évoluera dans les prochaines années.

L'exercice 2023-2024 est indubitablement l'année de transition pour notre coopérative. Trois transitions ont été menées par l'équipe NewB.

La première a été de continuer à accompagner nos clientes dans le changement d'offre bancaire vers vdk banque. Cela a exigé de renforcer notre équipe de première ligne pour répondre rapidement à l'ensemble des questions et demandes relatives à ces changements. Cet investissement humain a pesé sur les finances de la coopérative mais il était nécessaire pour répondre aux attentes.

La seconde transition a été de continuer le démantèlement du projet de banque et de la structure qui avait été patiemment construite. Transition qui a également pesé sur notre capacité bénéficiaire.

Enfin la dernière transition était de devenir l'intermédiaire bancaire et d'assurances que nous sommes devenus. En revoyant nos processus, notre organisation et nos outils.

Ces trois transitions ont été chacune un défi pour l'équipe. L'équipe l'a relevé en étant attachée à pérenniser la coopérative NewB et ses valeurs.

Depuis, nous continuons à repositionner la marque NewB, nous avons ouvert notre NewB Corner dans la Galerie Ravenstein à Bruxelles et nous travaillons à élargir l'offre de solutions d'assurances pour les particuliers et les professionnels.

Les mois qui viennent seront ceux de la consolidation de notre stratégie autour de notre socle de valeurs. L'équipe sera pleinement concentrée sur l'accompagnement de nos coopérateurs et coopératrices dans leurs objectifs de finance éthique et durable.

Vincent Biauçe

CEO de NewB

## 2. Contexte

### 2.1 Contexte économique

Durant la période du 1er juin 2023 au 31 mai 2024, l'économie européenne a traversé plusieurs défis et évolutions notables.

La croissance économique de la zone euro a été modérée. En 2023, la croissance du PIB a ralenti à environ 0,7 %, principalement en raison de la faiblesse de la demande intérieure et extérieure, ainsi que du durcissement des conditions de financement. Cependant, une légère reprise est attendue en 2024 avec une croissance projetée à 1,0 %.

L'inflation a été un sujet majeur, avec des taux élevés en 2023 en raison des prix de l'énergie et des matières premières. Toutefois, une baisse progressive de l'inflation est prévue pour 2024, soutenue par une amélioration des revenus réels et une stabilisation des prix de l'énergie.

La confiance des consommateurs et des entreprises a été affectée par les incertitudes économiques et les tensions géopolitiques, ce qui a pesé sur la demande intérieure.

En résumé, l'économie européenne a connu une période de transition avec des défis importants.

### 2.2 Faits marquants

#### 10 juin 2023 : Assemblée Générale ordinaire

Pour la première fois depuis le retrait de notre licence bancaire, nous avons organisé une Assemblée Générale à Tour & Taxis, Bruxelles. Employées, membres de la direction, du Conseil d'Administration et du comité sociétal ont présenté nos réalisations, notre situation actuelle et nos perspectives d'avenir.

Le vote, qui s'est déroulé en présentiel et à distance, a mobilisé 2.356 citoyennes, 36 organisations membres et 5 investisseurs institutionnels. Toutes les résolutions ont été adoptées.

Un élément a également capté l'attention des médias : la démission de Thierry Smets, ancien CEO de NewB, et de 5 autres membres du Conseil d'Administration. Pour rappel, ces départs sont motivés par l'évolution des connaissances, expériences et

compétences nécessaires pour mener à bien notre coopérative, qui est passée du statut de banque à agence bancaire et d'assurances.

### **12 juin 2023 : réouverture du capital**

Suite à l'Assemblée Générale, nous avons rouvert notre capital pour accueillir de nouveaux coopérateurs et nouvelles coopératrices. La vente de parts coopératives, suspendue durant le démantèlement de nos activités bancaires, a repris, offrant à toutes et tous la possibilité de rejoindre notre coopérative.

### **30 juin 2023 : fin des licenciements collectifs**

Le 30 juin 2023 a marqué la fin du plan de licenciement collectif, clôturant une période de restructuration suite à notre changement de statut. Cette restructuration, débutée en décembre 2022, a réduit notre effectif de 45 à 7 employés.

### **2 août 2023 : arrivée de Vincent Biauce, nouveau CEO de NewB**

Le Conseil d'Administration a nommé Vincent Biauce comme nouveau CEO de NewB. Fort de plus de 20 ans d'expérience dans le secteur bancaire et engagé dans des initiatives citoyennes écologiques et sociales, Vincent est idéalement placé pour diriger notre coopérative vers un avenir durable.

### **17 et 19 octobre 2023 : webinaires « NewB se réinvente »**

En octobre, NewB a organisé les webinaires "NewB se réinvente". Ces sessions ont été l'occasion de se poser une question fondamentale : qui est NewB aujourd'hui ? Grâce aux votes des coopérateurs et coopératrices présentes, nous avons décidé que NewB se définirait comme un "partenaire financier éthique et durable", guidant notre stratégie globale vers des relations basées sur la confiance et la collaboration.

### **18 novembre 2023 : Assemblée Générale ordinaire**

Lors de cette Assemblée Générale, les employés, le CEO, les membres du Conseil d'Administration et les membres du comité sociétal ont partagé les réalisations, la situation actuelle, et les perspectives futures de NewB.

Le vote s'est déroulé à la fois en présentiel à La Tricoterie (Bruxelles) et à distance. Un total de 2.073 citoyennes, 30 organisations sociétales et 6 investisseurs institutionnels ont participé au vote. Toutes les résolutions ont été adoptées.

Parmi les éléments à retenir : Vincent Biauce a été élu membre exécutif du Conseil d'Administration et un nouveau commissaire aux comptes, le cabinet "Maillard, Dethier & Co.", a été nommé pour trois ans.

#### **4 décembre 2023 : début de la campagne de réactivation « Revive »**

Certaines des clientes transférées de NewB vers vdk banque n'utilisaient pas activement leur compte. Pour réactiver ces comptes, NewB a lancé la campagne « Revive » en collaboration avec Entra, une entreprise de travail adapté, et mis en place un call center. L'objectif de cette campagne était de contacter toutes les clientes possédant un compte inactif pour les inviter à y déposer de l'argent, leur permettant ainsi de donner un véritable sens à leur argent en le mettant au service d'entreprises sociales et durables.

#### **8 janvier 2024 : lancement d'une campagne sur les assurances habitation**

En janvier 2024, NewB a lancé une campagne sur les assurances habitation ciblant les coopérateur·rices âgées de 18 à 34 ans, une tranche d'âge choisie car ces personnes ne possèdent généralement pas de crédit hypothécaire. Cette campagne a été déployée sur notre site internet, Facebook et via des emails.

#### **25 janvier 2024 : lancement du travail sur l'image de marque de NewB avec l'agence Elev8**

Début 2024, NewB a débuté une collaboration avec l'agence Elev8 pour redéfinir son image de marque. Après avoir réorienté notre modèle suite à la perte de notre licence bancaire et à la mise en place d'un partenariat avec vdk banque, il était en effet essentiel pour nous de réévaluer notre identité et nos objectifs stratégiques.

Dans cette optique, NewB, en collaboration avec l'agence Elev8, a travaillé sur deux missions :

- Reconquérir le cœur de nos coopérateur·rices et sympathisant·es,
- Montrer que NewB est plus dynamique et engagée que jamais.

#### **8 février 2024 : lancement du projet « Agora »**

Le projet « Agora » a pour objectif de revitaliser et renforcer notre communauté de coopérateurs et coopératrices en mettant en œuvre des initiatives stratégiques, novatrices et collaboratives. Plusieurs domaines clés sont concernés par ce projet, tels que la communication, la formation et la sensibilisation de notre équipe et de nos

membres, ainsi que notre présence physique, que ce soit à travers des événements ou l'ouverture d'un bureau ouvert au public.

### 12 février 2024 : début du projet « Pulse »

Le projet « Pulse » a pour objectif de convertir les coopérateur·rices de NewB en client·es bancaires ou d'assurances. Dans le cadre de ce projet, NewB travaille sur deux axes :

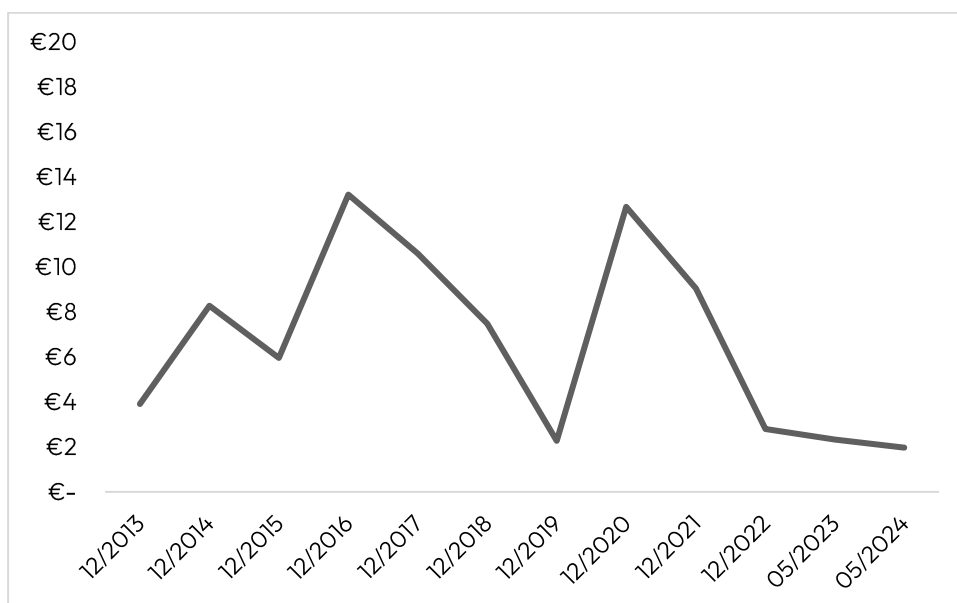
- La mise en place d'un call center en collaboration avec Entra, une entreprise de travail adapté, chargé de contacter nos plus de 115.000 coopérateur·rices,
- L'envoi de newsletters abordant des sujets clés pour informer et sensibiliser nos coopérateur·rices.

### 24 mars 2024 : présence au festival HOPE (Namur)

Après une année d'absence, NewB a fait son retour sur le terrain en participant au festival *HOPE : 200 actions to change the world* à Namur. Notre équipe a eu l'opportunité de rencontrer et de discuter avec de nombreux sympathisant·es, renforçant ainsi notre engagement envers notre communauté.

## 2.3 Chiffres clés

### Évolution de la valeur des parts coopératives (valeur nominale de 20€)





## Autres chiffres clés

|                                 | 31/05/2024    |
|---------------------------------|---------------|
| Chiffre d'affaires (€)          | 674.652 €     |
| Perte de l'exercice (€)         | (-) 836.411 € |
| Nombre de coopérateurs A        | 344           |
| Nombre de coopérateurs B        | 114.923       |
| Nombre de coopérateurs C        | 8             |
| Employées (ETP)                 | 11,6          |
| Parité hommes/femmes (%)        | 45/55         |
| Parité français/néerlandais (%) | 73/27         |

## 2.4 Résumé du Conseil d'Administration

Entre le 1<sup>er</sup> juin 2023 et le 31 mai 2024, le Conseil d'Administration était composé comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Ce dernier reprend également les présences des administrateur·rices aux réunions du Conseil d'Administration.

| Membre du Conseil d'Administration | Présences |
|------------------------------------|-----------|
| Bernard Bayot                      | 10 / 10   |
| Vincent Biauce                     | 8 / 8     |
| Koen De Vidts                      | 10 / 10   |
| Anne Fily                          | 9 / 10    |
| Tom Olinger                        | 10 / 10   |
| Felipe Van Keirsbilck              | 7 / 10    |

Le 31/5/2024 s'est terminé le mandat de Anne Fily comme membre du conseil d'administration. NewB veut remercier Anne pour toutes ces années d'engagement au

sein du conseil d'administration et pour son apport fortement apprécié en tant que spécialiste des droits du consommateur dans les activités de note coopérative.

### **3. Résultat comptable de l'exercice (du 01/06/23 au 31/05/24)**

#### **3.1 Chiffres clés de NewB au 31 mai 2024 (après affectation du résultat)**

Les chiffres clés comptables sont expliqués dans les tableaux ci-dessous. Tous les chiffres sont exprimés en euros et arrondis à l'unité pour une meilleure lisibilité.

Avant de comparer les chiffres avec ceux de l'exercice précédent, il est important à noter :

- Que la durée de cet exercice est de 12 mois au lieu de 5 mois pour l'exercice précédent.
- Qu'au courant de cet exercice, il y a encore eu beaucoup de frais et de revenus non-récurrents liés au processus du démantèlement de la banque. Mais les provisions pour ces aspects étaient bien estimées antérieurement. L'impact sur la charge de travail étant grand, l'impact financier dans les résultats a été réduite.

| Bilan (€)                       | 31/5/2024  | 31/05/2023 | Variation |
|---------------------------------|------------|------------|-----------|
| <b>Total</b>                    | 5.448.115  | 8.421.215  | -35%      |
| <b>Passif, dont</b>             |            |            |           |
| Fonds propres                   | 4.817.597  | 5.848.123  | -18%      |
| Capital fixe                    | 30.000     | 30.000     |           |
| Capital A                       | 1.828.000  | 1.832.000  | -0.2%     |
| Capital B                       | 35.598.100 | 36.243.480 | -1.8%     |
| Capital C                       | 11.200.000 | 12.200.000 | -8.2%     |
| Capital Souscrit total, nominal | 48.656.100 | 50.305.480 | -3.28%    |
| Perte reportée                  | 43.838.503 | 44.457.357 | -1.39%    |
| Provisions et impôts différés   | 132.796    | 623.790    | -79%      |
| <b>Dettes</b>                   | 497.722    | 1.949.301  | -74%      |
| Dettes financières              | 0          | 386.480    | -100%     |
| Dettes commerciales             | 292.985    | 912.802    | -68%      |

|   |                  |                  |                  |
|---|------------------|------------------|------------------|
| Dettes fiscales, salariales et sociales | 126.119          | 497.571          | -75%             |
| Autres dettes                           | 78.619           | 152.447          | -48%             |
| Comptes de régularisation               | 0                | 1                | -100%            |
| <b>Actif, dont :</b>                    |                  |                  |                  |
| Actifs immobilisés                      | 20.087           | 37.930           | -47%             |
| Immobilisations incorporelles           | 0                | 0                |                  |
| Immobilisations corporelles             | 20.087           | 37.930           | -47%             |
| Actifs circulants                       | 5.428.029        | 8.383.285        | -35%             |
| Créances à un an au plus                | 889.954          | 1.288.479        | -17%             |
| Créances à plus d'un an                 | 199.816          |                  | + 100%           |
| Placements de trésorerie                | 2.570.724        | 548.812          | +368%            |
| Valeurs disponibles                     | 1.611.817        | 6.396.483        | -75%             |
| Comptes de régularisation               | 155.717          | 149.511          | +4%              |
| <b>Compte de Résultats (€)</b>          | <b>31/5/2024</b> | <b>31/5/2023</b> | <b>Variation</b> |
| <b>Produits d'exploitation</b>          | <b>1.284.658</b> | <b>3.174.362</b> | <b>-60%</b>      |

|  |                   |                   |             |
|--|-------------------|-------------------|-------------|
| Chiffre d'affaires   | 674.652           | 222.203           | +194%       |
| Autres Produits d'exploitation                             | 120.999           | 917.333           | -87%        |
| Produits d'exploitation non récurrents                     | 489.007           | 2.034.826         | -76%        |
| <b>Charges d'exploitation</b>                              | <b>-2.163.249</b> | <b>-4.217.248</b> | <b>-49%</b> |
| Approvisionnements, marchandises, services et biens divers | -818.176          | -1.670.374        | -51%        |
| Rémunérations, charges sociales et pensions                | -843.019          | -788.950          | -6.9%       |
| Amortissements et réductions de valeur                     | -18.799           | -11.587           | +62%        |
| Provisions   | 0                 | 37.876            | -100%       |
| Autres charges d'exploitation                              | -14.202           | -8.592            | +65%        |
| Charges d'exploitation non récurrentes                     | -469.053          | -1.775.620        | -74%        |
| <b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>                     | <b>-878.591</b>   | <b>-1.042.885</b> | <b>-16%</b> |
| Produits financiers  | 21.714            | 330.686           | -93%        |
| Produits financiers récurrents                             | 21.714            | 92.676            | -77%        |
| Produits financiers non récurrents                         | 0                 | 238.011           | -100%       |
| Charges financières  | 20.465            | -422.281          | -105%       |

|  |                 |                   |             |
|--|-----------------|-------------------|-------------|
| Charges financières récurrentes                    | 20.465          | 38.767            | -47%        |
| Charges financières non récurrentes                | 0               | -461.047          | -100%       |
| <b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> | <b>-836.411</b> | <b>-1.134.479</b> | <b>-26%</b> |
| Impôts sur le résultat                             | 0               | 0                 |             |
| <b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>              | <b>-836.411</b> | <b>-1.134.479</b> | <b>-26%</b> |

La perte reportée de 43.838.503 € se compose de ...

- La perte reportée au 31 mai 2023, d'un montant de 44.457.357 €.
- Plus la perte générée au cours de l'exercice en cours, soit 836.411 €.
- Moins la part des pertes supportées par les actionnaires remboursés au cours de l'exercice 2024, s'élevant à 1.455.264,23 €.

## 3.2 Commentaires sur le bilan et le compte de résultat

Les commentaires ont pour objectif de fournir des informations supplémentaires concernant les principaux éléments du bilan et du compte de résultats.

L'année passée, le conseil d'administration de NewB a décidé d'adopter un schéma comptable plus simple, en faisant écho au schéma utilisé par NewB jusqu'en 2019, soit avant que NewB ait le statut d'établissement de crédit. Ce même schéma comptable a de nouveau été utilisé pour cette exercice-ci.

### Évolution du bilan

À la clôture de l'exercice le 31/5/2024, le total du bilan s'élève à 5.448.115 €, en comparaison à 8.421.215 € à la fin de l'exercice 2023, soit une réduction de 35 %. Cette diminution s'explique par la continuation du démantèlement des activités d'établissement de crédit agréé de NewB.

### Les postes de l'actif

#### **a) Immobilisations incorporelles (poste 21 de l'actif)**

De la même manière que l'exercice précédent, ce poste est demeuré à 0.

#### **b) Immobilisations corporelles (poste 22/27 de l'actif)**

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 20.087 € au 31/5/2024, en comparaison à 37.930 € à la fin de l'exercice 2023. Cette réduction de 47 % est principalement due aux amortissements des investissements réalisés dans le matériel de bureau.

### **c) Créances à un an au plus (poste 40/41 de l'actif)**

Ce poste a connu une diminution, passant de 1.288.479 € au 31/5/2023 à 889.954 € au 31/5/2024.

Ce poste comprend des commissions encore à recevoir, liés aux activités d'intermédiation bancaire et en assurances, ainsi que des notes de crédits encore à recevoir, et une créance auprès de l'administration de la TVA.

L'évolution résulte également du réglage de plusieurs créances existantes, notamment liées aux calculs finaux et au règlement de la vente du fonds de commerce à vdk banque, ainsi qu'à certains recouvrements de montants déposés en garantie auprès de partenaires bancaires. Ces montants ont donc été partiellement réglés.

Une partie de la rémunération de la vente du portefeuille crédits en 2023, sera versée à la date de l'échéance final de chaque crédit. A partir de cet exercice comptable, les revenus futurs à plus d'un an de ce type, ont été rubriqués sous le poste « Créances à un plus d'un an (poste 29 de l'actif).

### **d) Placements de trésorerie (poste 50/53 de l'actif)**

Les placements de trésorerie s'élevaient à 2.570.724 € au 31 mai 2024, marquant ainsi une augmentation de 368%. Cette augmentation découle des investissements faites dans des comptes à termes, en cohérence avec la position de risque de NewB dans sa nouvelle situation.

### **e) Valeurs disponibles (poste 54/58 de l'actif)**

Au 31 mai 2024, les liquidités disponibles sur les comptes bancaires s'élevaient à 1.611.817 €, soit une réduction de 75%. Ceci s'explique par le fait qu'une partie des liquidités a été investi dans des comptes à terme, et par l'impact sur les liquidités de la perte de l'exercice comptable.

### **f) Comptes de régularisation (poste 490/1 de l'actif)**

Ce poste englobe des dépenses de l'exercice 2024 qui s'étendent sur l'exercice 2025. Le montant de 155.717 € inscrit au bilan au 31/5/2024 sera donc affecté dans le compte de résultat de 2025.

## **Les postes du passif**



### g) Capital (poste 10 du passif)

Le capital de la coopérative se compose de trois catégories de parts sociales : A, B et C. À la suite des rachats réalisés au cours de l'exercice clos le 31/5/2024, le capital émis de la coopérative évolue de 48.708.600 €, tel qu'il était au 31/05/2023 (=50.305.480 € moins les remboursements approuvés sur l'AG du 18/11/2023), pour s'établir à :

- 48.656.100 € au 31/5/2024, avant les remboursements à approuver sur l'AG du 9/11/2024
- 48.067.700 € au 31/05/2024, après remboursements à décider sur l'AG du 9/11/2024, soit une réduction de 1,3 % sur l'exercice.

L'encours du capital a été influencée au courant de l'année comptable, entre autres par des retraits de demandes de remboursements soumises à l'AG du 18/11/2023 mais annulées juste après, par des dossiers de succession à cause de décès de certaines coopératrices (cela concerne 2.561 parts B), et par un nombre limité d'achat de parts B par de nouvelles coopératrices (6).

Mais l'élément majeur de l'évolution du capital concerne les demandes de remboursements rentrées au courant de l'exercice comptable 2023, qui ont été approuvées sur l'AG du 18/11/2023.

L'encours nominal de chaque catégorie au 31/05/2024 (avant les nouveaux remboursements à approuver sur l'AG du 9/11/2024) se présente donc comme suit :

- Coopérateurs A : 1.828.000 €, une diminution de 0,22 % par rapport à la valeur de 1.832.000 € au 31/5/2023.
- Coopérateurs B : 35.598.100 €, une réduction de 1,78 % par rapport à la valeur au 31/5/2023 qui était de 36.243.480 €.
- Coopérateurs C : 11.200.000 €, une réduction de 8,2 % par rapport à la valeur au 31/5/2023 qui était de 12.200.000 €.

À cela s'ajoute un capital fixe de 30.000 €.

Pendant cette exercice, l'achat de parts sociales était autorisé, mais uniquement pour les nouveaux coopérateurs, avec une limitation à l'acquisition d'une seule part.

Au cours de cet exercice financier 2024, les coopérateurs ont eu la possibilité d'exprimer leur souhait de vendre leurs parts sociales au sein de la coopérative NewB. Voici quelques points clés relatifs à cette période.

Les coopérateurs avaient la possibilité de signifier leur intention de vendre une partie ou la totalité de leurs parts, soit en utilisant la plateforme en ligne, soit par voie postale

pour les coopérateurs A ou C. Plusieurs sorties ont également été enregistrées au cours de l'exercice, résultant de divers événements tels que des décès, des cessations d'activité, ou des liquidations.

Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration devait se prononcer sur l'acceptation des demandes de revente de parts. En pratique, le Conseil d'Administration a constaté que les sorties enregistrées n'affectent pas de manière significative la santé du capital de base de la coopérative.

Les documents de l'assemblée générale du 9/11/2024, y compris le présent rapport de gestion, indiquent la valeur de la part proposée au 31/5/2024 qui servira de référence pour le remboursement, soit 1,980207 € pour une part de 20 € de valeur nominale. L'Assemblée générale du 9/11/2024 prendra position sur le compte de résultats et le bilan, déterminant ainsi la valeur comptable de l'action au 31/5/2024. Il est à noter que cette valeur ne tient pas compte des demandes de rachat soumises au cours de l'exercice.

Sur la base de cette valeur comptable annoncée, ou pour toute autre raison, les coopérateurs ont le droit de retirer leur demande de revente jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de novembre 2024. À l'heure de la rédaction de ce rapport de gestion, l'étendue de ces retraits demeure inconnue. Par conséquent, dans la suite de ce texte, nous considérons la situation la moins optimale, où aucun retrait n'a été effectué.

Dans cette hypothèse, voici la situation des sorties de capital à régler après l'Assemblée Générale, en considérant les mouvements survenus entre le 01/06/2023 et le 31/05/2024 :

- Coopérateurs A : 6 actions à vendre, ce qui représente 0,66 % du total des actions A. Ces ventes sont le fait de 4 coopérateurs différents. Elles entraînent ainsi une réduction du montant nominal des parts A de 12.000 €.
- Coopérateurs B : 28.820 actions à vendre, équivalant à 1,62 % du total des actions B. Ces ventes sont le résultat de 847 coopérateur·rice·s différent·e·s. Elles entraînent ainsi une réduction du montant nominal des parts B de 576.400 €.
- Coopérateurs C : pas de parts à vendre.

Au total, à l'issue de cette opération de rachat, le capital nominal de 48.656.100 € au 31/05/2024 sera ramené à 48.067.700 €, représentant ainsi une réduction de 1,3 %.

Cette action a également un impact sur l'évolution des fonds propres au 31/05/2024, le capital disponible, étant donné la valeur comptable à laquelle les actions sont rachetées. Elle engendre une diminution :

- Fonds propres, avant les remboursements : 4.817.596,71 €
- Fonds propres, après les remboursements : 4.759.339,01 €

#### **h) Perte reportée (poste 141 du passif)**

La perte reportée évolue de 44.457.357 € au 31 mai 2023 à 43.838.503,29 € au 31 mai 2024, principalement en raison du résultat net négatif de l'exercice en cours, et, en positif, la participation dans la perte des parts remboursées, remboursées à un prix inférieur au prix nominal de la part.

Il est à noter que la perte opérationnelle de l'exercice est moins grande que les années précédentes. Cela s'explique par plusieurs facteurs, notamment la réduction des frais de personnel en raison du plan de licenciement, d'autres économies opérationnelles (IT, ...), et les nouveaux revenus des activités d'agence bancaire.

#### **i) Provisions et impôts différés (poste 16 du passif)**

Ce poste totalise 123.796 € au 31 mai 2024, en comparaison avec 623.790 € au 31 mai 2023.

Les provisions, majoritairement constituées fin 2022 avaient pour objectif de couvrir des charges anticipées. Certaines de ces charges ont été réglées au début de l'année 2023, encore d'autres au courant de l'exercice précédente (2023), mais une partie d'entre elles demeuraient impayées au 31 mai 2024.

Il convient de noter que, même si certaines négociations concernant les accords de résiliation avec les fournisseurs n'étaient pas encore finalisées ou n'étaient pas encore quantifiées en détail fin mai 2023, leurs montants n'ont pas dû être significativement ajustés au cours de l'exercice actuel.

Ce poste concerne principalement le plan de licenciement collectif, et le coût lié à la résiliation anticipée des contrats avec les fournisseurs.

Il convient également de noter que ce poste inclut certains montants liés aux pécules de vacances encore à régler.

#### **j) Dettes financières (poste 43 du passif)**

La disparition de ce poste s'explique par l'absence des dépôts des clients bancaires de NewB, qui ont été retirés après la perte de sa reconnaissance en tant qu'établissement de crédit le 16/05/2023.

#### **k) Dettes commerciales (poste 44 du passif)**

Ce poste a connu une diminution significative, passant de 912.802 € au 31/05/2023 à 292.985 € au 31/05/2024, soit une diminution de 68 %.

Il convient de noter que ce poste est essentiellement un « instantané », regroupant principalement les factures restant à payer à la clôture de l'exercice. En finalisant la majorité des postes « démantèlement de la banque », ce poste a fortement diminué.

#### **l) Dettes fiscales, salariales et sociales (poste 45 du passif)**

Ce poste a enregistré une baisse, passant de 497.571 € au 31/05/2023, à 126.119 € au 31/05/2024, représentant ainsi une diminution de 75 %. Cette réduction est en corrélation avec la diminution du nombre d'employés figurant sur la liste de paie.

#### **m) Autres dettes (poste 47/48 du passif)**

Ce poste a enregistré une baisse, passant de 152.447 € au 31/05/2023, à 78.619 € au 31/05/2024, marquant ainsi une diminution de 48 %.

#### **n) Comptes de régularisation (poste 492/3 du passif)**

Ce poste comptable est à 0 €, il englobe principalement des coûts sous la catégorie "charges à payer". Ces charges sont déjà connues et sont liées à l'exercice 2024, bien qu'elles ne soient enregistrées que lors de l'exercice suivant.

### **Évolution du compte de résultats**

NewB a clôturé l'exercice 2024 au 31 mai 2024 avec une perte de 836.411 €, -26% par rapport à une perte de 1.134.479 € à la clôture de l'exercice précédent (se terminant au 31 mai 2023). Il est essentiel de noter que l'exercice précédent couvrait une période de 5 mois, tandis que l'exercice se terminant le 31 mai 2024 comprenait douze mois.

### **Produits d'exploitation**

#### **a) Chiffre d'affaires (poste 70 du compte de résultat)**

Les produits issus des activités courantes ont enregistré une forte hausse par rapport à l'année 2023. Au 31 mai 2024, ils se sont élevés à 674.652 €, enregistrant une augmentation de 204 % par rapport à l'année précédente.

Cette évolution s'explique en grande partie par douze mois de revenus « agence bancaire » : les revenus de cette catégorie se sont principalement concentrés sur les commissions perçues par NewB pour les services liés au fonds NewB Invest, ainsi que les commissions pour la distribution des produits d'assurance de Monceau et des produits bancaires de vdk banque.

#### **b) Autres produits d'exploitation (poste 74 du compte de résultat)**

Ce poste a enregistré une diminution significative en 2024, connaissant une diminution de 87 % pour atteindre 120.999 €. Cette évolution est principalement attribuable à la fin de la période de "refacturation" de factures. Entre le 1<sup>er</sup> février 2023 et le 16 mai 2023, vdk banque était le propriétaire légal et le gestionnaire des portefeuilles de clients de NewB banque mais la plateforme informatique de NewB continuait à gérer une partie des activités bancaires. Par conséquent, les factures des partenaires bancaires qui étaient précédemment adressées à NewB étaient désormais refacturées à vdk banque. Depuis le 17 mai 2023, NewB ne gère plus aucun système bancaire soi-même.

#### **c) Produits d'exploitation non récurrents (poste 76A du compte de résultats)**

Au 31 mai 2023, ce poste s'élevait à 2.034.826 €, alors qu'au 31 mai 2024 se poste s'élève à 489.007 €, une diminution de 76%.

Ce montant consiste en des reprises de provisions constituées antérieurement, en contrepartie de dépenses effectives au cours de cet exercice. Le tout est lié aux activités de démantèlement du statut bancaire.

### **Charges d'exploitation**

#### **a) Approvisionnements, marchandises, services et biens divers (poste 61 du compte de résultat)**

Ce poste enregistre une diminution de 51 % par rapport à l'année précédente et s'élève à 818.176 € pour cet exercice.

Les dépenses de ce poste qui ont fortement diminué, incluent les budgets de communication et de marketing, les honoraires d'experts, ainsi que les frais divers pour les fournisseurs de services.

Ce poste comprend également une dernière contribution au fonds de garantie bancaire, les honoraires du commissaire aux comptes, ainsi que les coûts liés à la location de bureaux.

#### **b) Rémunérations, charges sociales et pensions (poste 62 du compte de résultats)**

Ces coûts passent de 788.950 € au cours des cinq premiers mois de 2023, à 843.019 €, soit une augmentation de 6,9 %.

Cette évolution s'explique principalement par la combinaison d'une réduction marquée du nombre de salariées pris en compte dans la masse salariale, et d'une durée plus longue (de 12 mois au lieu de 5 mois).

Les principales dépenses de ce poste englobent les salaires bruts, les cotisations à l'ONSS, ainsi que les pécules de vacances.

#### **c) Amortissements et réductions de valeurs (poste 630 du compte de résultats)**

Cette charge a enregistré une augmentation en 2024, pour atteindre 18.799 € en 2024 (en 2023, elle s'élevait à 11.587€). Il est important de noter que très peu de nouveaux investissements ont été réalisés en raison du démantèlement.

#### **d) Provisions (poste 635/8 du compte de résultat)**

Ce poste est à 0 € au 31 mai 2024.

#### **e) Autres charges d'exploitation (poste 640/8 du compte de résultats)**

Ces "autres charges d'exploitation" sont passées de 8.592 € en 2023 à 14.202 € pour cet exercice. Cette évolution s'explique par la plus longue durée de l'exercice.

#### **f) Charges d'exploitation non récurrentes (poste 66A du compte de résultat)**

Les "charges d'exploitation non récurrentes" sont passées de 1.775.620 € en 2023 à 469.053 € pour cet exercice, enregistrant une diminution de 74 %.

Ces charges se composent principalement des dépenses exceptionnelles liées au démantèlement des activités bancaires, ainsi que des dotations aux provisions pour charges exceptionnelles restant à engager. En 2024, ces dernières concernent notamment les "termination fees" (i.e. les coûts liés à la résiliation anticipée des contrats avec les fournisseurs), les indemnités de licenciement, etc.

#### **Bénéfice (perte) d'exploitation (postes 70/64 du compte de résultat)**

##### **a) Produits financiers (postes 75/76B du compte de résultat)**

Les produits financiers récurrents (poste 75 du compte de résultats), qui s'élèvent à 21.714 € pour cet exercice (soit une diminution de 76 %), sont principalement constitués des revenus générés par les immobilisations financières, à savoir les intérêts sur les soldes des comptes ouverts auprès d'autres banques.

Les produits financiers non récurrents (poste 76B du compte de résultats), d'un montant de 0 € pour cet exercice, étaient à 238.011 € pour l'exercice précédent. Ce poste consistait en la reprise de réductions de valeur précédemment comptabilisées sur les immobilisations financières, comptabilisées en 2023.

##### **b) Charges financières (postes 65/66B du compte de résultats)**

Les charges financières récurrentes (poste 65 du compte de résultats), qui ont dégagé un résultat positif de 20.465 € dans cet exercice, impliquent la reprise des réductions de valeur précédemment comptabilisées sur les actifs financiers courants. En 2023, ce poste était un produit plus important, s'élevant à 38.767 €, en raison des activités bancaires et de l'impact associé des intérêts sur les comptes bancaires.

Les charges financières non récurrentes (poste 66B du compte de résultat), s'élevant à 461.047 € pour l'exercice précédent, sont à 0 € pour cet exercice-ci. Précédemment, ces charges étaient dues à la réduction de valeur sur la vente du portefeuille de prêts, ou aux moins-values réalisées sur le portefeuille d'investissement de la banque lors de sa vente.

#### **Perte de l'exercice avant impôts (poste 66/70 du compte de résultats)**

Il en résulte une perte de l'exercice avant impôts de 836.411 €, contre 1.134.479 € en 2023. La différence a déjà été expliquée précédemment. Il est en outre important de noter que les éléments non récurrents de ce compte de résultats ont un impact net positif de 19.954 € sur le résultat de 2024.



### Impôts et régularisations

Aucun montant n'est comptabilisé sur ce poste.

### Résultat net de l'exercice (poste 68/70 du compte de résultats)

Il s'élève donc à -836.411 €, contre -1.134.479 € en 2023, soit une diminution de 26%.

## **4. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice**

### **4.1 12 août 2024 : lancement de la campagne « renaissance »**

Mi-août, NewB a lancé sa campagne « *On se relève, pour la révolution bancaire* », une initiative stratégique conçue pour marquer un nouveau chapitre dans l'histoire de notre coopérative.

L'objectif de cette campagne est de démontrer notre résilience et notre esprit indéfectible suite à la perte de notre licence bancaire et à notre transformation en agence bancaire et d'assurances. Cette campagne vise également à raviver l'esprit de notre communauté, à reconquérir le cœur de nos coopérateur·rices et sympathisant·es, et à accueillir de nouveaux membres dans notre mouvement.

### **4.2 12 août 2024 : révélation de la nouvelle identité visuelle**

En parallèle au lancement de la campagne, NewB a également dévoilé sa nouvelle identité visuelle : un nouveau logo, de nouvelles couleurs et une nouvelle typographie.

Notre identité visuelle, incarnée par le logo NewB, reflète notre histoire et notre engagement pour une finance éthique. Reconnu et valorisé par nos coopérateur·rices, le logo symbolise notre communauté et nos valeurs. NewB a décidé de faire évoluer son identité visuelle, en particulier son logo, pour marquer une nouvelle ère de collaboration et d'innovation. Le nouveau logo intègre cependant des éléments distinctifs de l'ancien, tels que les trois « lignes », afin de préserver la continuité et la reconnaissance de la marque.

Ce nouveau logo a par ailleurs été soumis au vote des coopérateur·rices, qui ont choisi le logo final parmi trois propositions.

### **4.3 Du 12 septembre au 7 octobre 2024: enquête de satisfaction auprès de nos coopérateur·rices**

Grâce à cette enquête, NewB a souhaité mesurer les attentes de ses coopérateurs et coopératrices en termes de services bancaires et d'assurances, ainsi que leur participation aux décisions. L'enquête visait à évaluer la qualité de nos services et ceux de nos partenaires, notamment en matière d'investissement socialement responsable et d'éducation financière, et à vérifier l'adéquation de ces services avec les valeurs de nos coopérateurs et coopératrices.

NewB souhaite être le porte-parole de ses coopérateurs et coopératrices, en exprimant à la fois leurs attentes pour ce qui n'existe pas encore mais devrait, et en valorisant la qualité de ce qui existe déjà.

Les conclusions de cette enquête seront présentées aux coopérateurs dans le courant du dernier trimestre de l'année 2024.

### **4.4 17 octobre 2024: ouverture d'un premier bureau accessible au public**

En octobre, après plusieurs mois de recherche approfondie et de consultation avec 3 coopérateur·rices et les membres du MCS, NewB franchit une étape majeure dans son évolution. Historiquement, NewB a été une banque puis une agence digitale, opérant principalement en ligne. Cette approche nous a permis de toucher une large audience, mais elle a aussi limité nos interactions directes avec nos coopérateur·rices et client·es.

Avec l'ouverture de notre premier bureau accessible au public, nous aspirons à devenir plus accessible et à renforcer nos liens avec notre communauté. Ce nouveau bureau, situé au cœur de Bruxelles (Galerie Ravenstein 2, 1000 Bruxelles), est conçu pour offrir un espace convivial et accueillant où nos coopérateur·rices, client·es et toute personne intéressée par nos services et produits peuvent venir nous rencontrer en personne. Nous restons évidemment disponibles par téléphone et par email, pour toutes les

personnes préférant fonctionner à distance ou n'habitant pas à proximité de Bruxelles.

## 5. Circonstances susceptibles d'avoir un effet notable sur le développement de la coopérative

Il n'y a pas de circonstance susceptible d'avoir un effet notable sur le développement de la coopérative. Application des règles comptables en vue de la continuité

### 5.1 Activités bancaires jusqu'au 16/05/2023

En 2022, la décision de mettre fin aux activités bancaires a été prise, et le 16 mai 2023 NewB a remis son agrément d'institut de crédit. Ce jour-là, NewB n'était plus une banque, mais pas mal de terminaisons de relations avec les fournisseurs "bancaires" n'étaient pas encore finalisées.

Pour le règlement des aspects du démantèlement qui n'étaient pas encore terminés au 31 mai 2024, des provisions avaient été constituées, la plupart d'entre elles ayant déjà été mises en place au cours de l'exercice 2022. Ces provisions couvrent principalement des coûts liés à la résiliation anticipée de contrats de fournisseurs, des coûts et des frais associés au licenciement collectif, l'amortissement complet des immobilisations incorporelles (notamment des développements informatiques devenus obsolètes après la cessation des activités bancaires), ainsi que le règlement de la migration technique d'avril 2023, entre autres. Lors de l'exercice 2024, les coûts concrets liés à ce démantèlement, entièrement couverts par des provisions, sont à 469.053 €.

Les provisions restantes pour ce démantèlement font partie du rubrique 164/5 du passif du bilan: "Provisions pour risques et charges: autre risques et charges". Cette rubrique a fortement diminué de 623.790,06 € au 31/5/2023, à 132.796 € à la fin de l'exercice 2024, au 31/5/2024.

### 5.2 Activités après le 31/05/2023

Le nouvel ensemble d'activités dans lequel NewB opérera depuis le 31 mai 2023 est doté de fonds propres solides, s'élevant à 4.817.597 € au 31/5/2024, presque

entièrement liquides. Cela peut être comparé au capital plancher établi lors de l'Assemblée Générale du 10 juin 2023, fixé à 1.500.000 €.

La première année de cette nouvelle phase a nécessité du temps pour finaliser certaines tâches liées au démantèlement, et la migration technique des clients vers la plateforme informatique de vdk banque a exigé des efforts considérables.

Dans cette nouvelle configuration, NewB dispose d'une structure de coûts considérablement réduite, notamment une équipe de moins de 10 équivalents temps plein (ETP), et les coûts informatiques de la plateforme bancaire ne sont plus à la charge de NewB.

Par ailleurs, les activités et, par conséquent, les revenus liés aux activités d'assurance se poursuivent sans modification du contrat avec Monceau, malgré l'abandon du statut bancaire.

En ce qui concerne les revenus des activités d'agence de vdk banque, ils ont débuté immédiatement, basés sur le portefeuille de produits bancaires qui a été en grande partie transféré sous la gestion de l'agence NewB. L'argent provenant des comptes d'épargne, des comptes courants et d'autres produits bancaires détenus dans le bilan de vdk banque, et dont la relation commerciale est gérée par l'agence NewB, génère une commission récurrente pour NewB. Cette commission s'applique également aux volumes de produits hors bilan gérés, comme les fonds d'investissement. De plus, NewB reçoit une rémunération de vdk banque pour les volumes de crédits.

vdK banque verse une avance mensuelle sur la commission annuelle, et le solde de la période précédente de douze mois (d'avril à mars de chaque année) est réglé en mai. Cela signifie que les états financiers de NewB n'indiqueront pas le même montant de liquidités entrantes chaque mois, mais ce montant est corrigé en mai. Actuellement, compte tenu de la situation de trésorerie de NewB avec un excédent important, cela ne pose aucun problème de continuité. Pour être clair, dans la présentation comptable des chiffres, NewB prend en compte ces revenus différés chaque mois et les affecte au mois correspondant, indépendamment du moment où ils sont effectivement payés.

En outre, NewB continue d'assumer le rôle de conseiller en investissement socialement responsable (ISR) pour NewB Invest, et ce rôle génère également des revenus provenant du fonds.

Dans le plan d'affaires, la première année opérationnelle de l'agence était considérée comme une année de transition, avec des pertes toujours prévues. Les raisons de ces pertes ont déjà été expliquées précédemment : il s'agit notamment des travaux de

migration technique, de la formation et de la familiarisation avec les nouveaux outils, de l'achèvement des ramifications des activités bancaires, et du développement de la notoriété de vdk banque en Belgique francophone, entre autres. Par la suite, l'augmentation des volumes gérés (dépôts, crédits, produits d'investissement, assurances, etc.) devrait garantir une hausse des revenus.

Pour l'exercice 2024, c'est-à-dire jusqu'à la fin du mois de mai 2024, il est constaté que les résultats financiers réels sont inférieurs aux prévisions budgétées dans le plan d'entreprise.

Ceci est dû aux efforts opérationnels et financiers liés à la migration technique des clients vers la plateforme vdk banque, aux investissements financiers pour réactiver la clientèle ex-NewB, et aux efforts considérables pour gérer le support opérationnel des clients bancaires, et l'impact de ces éléments sur les projets d'optimisation des coûts (assurances, logistique, informatique).

Bien que les résultats inférieurs au budget prévu ne mettent pas en péril la continuité de NewB, et que la problématique de migration de la clientèle bancaire est presque passée, NewB étudie des pistes pour revenir au break-even.

Il est évident qu'il n'y a aucune certitude totale en ce qui concerne les revenus et les coûts futurs. Plusieurs facteurs sont importants pour atteindre les résultats escomptés, notamment la diminution des efforts administratifs pour gérer la clientèle bancaire, la finalisation de l'aspect multilinguisme de la plateforme vdk banque, la prise de conscience des coopérateurs que NewB a le feu vert et fait la différence, la mobilisation de la communauté coopérative de NewB, l'activation du plus grand nombre possible de clients ayant migré, l'augmentation des volumes de dépôts gérés, la croissance du portefeuille de prêts, le succès du fonds NewB Invest et des autres produits d'investissement, ainsi que l'augmentation du nombre de polices d'assurance.

Il est essentiel de noter que NewB dispose d'un capital de de 4,817 millions d'euros au 31 mai 2024, tandis que le minimum légal, le capital fixe, est bien inférieur, à 1.500.000 euros. De plus, NewB n'a plus d'investissements lourds, ce qui signifie que la majeure partie de ses fonds propres est disponible sous forme d'actifs liquides.

En considérant tous ces éléments, nous pouvons conclure que la continuité de NewB est confirmée.

## 6. Succursales et filiales

NewB n'a ni succursales ni filiales.

## 7. Conflits d'intérêts

Il n'y a pas de conflits d'intérêts significatifs à signaler dans le présent rapport.

## 8. Activités de la Coopérative en matière de recherche et développement

La coopérative n'a pas engagé de programme de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

## 9. Rapport spécial du Conseil d'Administration de NewB SCE en tant que société coopérative européenne agréée par le conseil national de la coopération (CNC)

Conformément à l'article 1er § 7 de l'Arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des sociétés coopératives, le Conseil d'Administration a établi un rapport spécial afin de justifier que les conditions d'agrément au Conseil National de la Coopération (CNC), en particulier celles visées au § 1er 6° et 8° du même article, sont rencontrées. Ce rapport spécial du Conseil d'Administration est consultable sur le site internet de NewB.

## 10. Proposition d'affectation du résultat

La perte pour l'exercice 2024, se terminant le 31 mai 2024, s'élève à - 836.410,93 €. Nous proposons d'affecter la perte de l'exercice 2024 comme suit :

- Perte reportée de l'exercice précédent : - 44.457.356,59 €
- Perte de cet exercice à affecter = - 836.410,93 €

- Intervention des actionnaires remboursés au cours de l'exercice 2024 (jusqu'au 31 mai 2024) = +1.455.264,23 €

Le résultat à reporter (perte) s'établit donc à - 43.838.503,29 €.

## 11. Conclusion

Nous avons évoqué, dans ce rapport, les trois transitions en cours durant l'exercice 2023-2024.

La première transition nous permet d'offrir l'ensemble des solutions bancaires pour les particuliers et les professionnels. Les coopératives et entreprises sociales sont au cœur de notre mission : financer des projets qui ont du sens. En parallèle, nous visons à convaincre et à accompagner un maximum de nos coopérateurs dans leurs décisions quant à leur épargne et à leurs investissements.

La seconde transition a été de continuer le démantèlement du projet de banque. Une grande partie de ce travail a déjà été réalisée. L'équipe NewB pourra dès à présent se focaliser sur son métier de base qu'est l'accompagnement de nos coopérateurs.

Enfin, élargir l'offre d'assurances sera un élément essentiel de notre stratégie consistant à devenir un intermédiaire bancaire et d'assurances avec une large gamme de solutions.

Ces transitions ne porteront leurs fruits que si nos coopérateurs adhèrent à cette vision. Ils sont essentiels à l'avenir du projet NewB. De notre côté, notre engagement est d'être à leurs côtés pour "mettre leur l'argent au service d'une société plus respectueuse de la planète et des droits humains".



Vincent Biauce  
CEO



Bernard Bayot  
Président